

COMMUNE DE KERNASCLÉDEN

BULLETIN MUNICIPAL N° 54

- JUILLET 2015 -

I/ ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le 16 juillet 2015 ☞ Cara DOUCHIN, fille de Quentin DOUCHIN et de Kimberlay ENGUEHARD, domiciliés rue de Brissac

DÉCÈS

Le 13 mai 2015 à Lorient (56) ☞ Marie Thérèse HELLÉGOUARCH veuve JAFFRÉ domiciliée rue de Pempoul

II/ DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

◈ **CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FÉVRIER 2015** :

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014		
BUDGET « COMMUNE »		
FONCTIONNEMENT	Excédent	**158 651,52 €**
INVESTISSEMENT	Besoin de financement	**97 458,68 €**
BUDGET « ASSAINISSEMENT »		
FONCTIONNEMENT	Excédent	**16 508,69 €**
INVESTISSEMENT	Besoin de financement	**12 557,10 €**
BUDGET « C.C.A.S. »		
FONCTIONNEMENT	Excédent	**766,74 €**

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2015		
BUDGET « COMMUNE »		
FONCTIONNEMENT	Dépenses/Recettes	**278 811,76 €**
INVESTISSEMENT	Dépenses/Recettes	**432 572,52 €**
BUDGET « ASSAINISSEMENT »		
FONCTIONNEMENT	Dépenses/Recettes	**17 431,79 €**
INVESTISSEMENT	Dépenses/Recettes	**20 665,74 €**
BUDGET « C.C.A.S. »		
FONCTIONNEMENT	Dépenses/Recettes	**2 660,00 €**

TAUX D'IMPOSITION 2015 ☞ Maintien des taux pour la dixième année consécutive :

Taxe d'habitation	**7,38 %**
Taxe foncière sur le bâti	**16,42 %**
Taxe foncière sur le non bâti	**29,63 %**

▤ DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS « FRELONS ASIATIQUES »
Référent titulaire = Raymond QUÉMENER (☎ : 02.97.51.61.44)
Référent suppléant = Jean-Marie QUÉMENER (☎ : 02.97.51.60.34)

◈ <u>CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS MAI 2015</u> :

▤ AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS (ADS)

Suite à la promulgation de la loi ALUR, les communes de moins de 10 000 habitants ne pourront plus disposer de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'étude technique des demandes d'autorisations du droit des sols.

De ce fait, une convention a été établie entre la Commune et Roi Morvan Communauté qui a créé un service commun pour instruire les actes d'urbanisme depuis le 1er juillet 2015.

<u>Renseignements en mairie ou auprès du service ADS :</u>
Sylvie BOROPERT et Charlène DELCOURT au 02.97.23.94.15
Roi Morvan Communauté – 13, rue Jacques Rodallec – BP 36 – 56110 Gourin
www.roimorvancommunaute.com

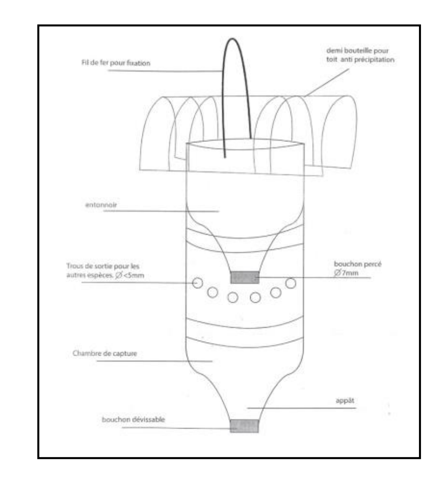
▤ LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS

La municipalité a décidé de prendre en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques de la collectivité, des particuliers ou des associations sur le territoire communal.

<u>En tenant compte des modalités pratiques suivantes</u> :

- Le particulier ou l'association concerné par un nid de frelons asiatiques contacte la mairie,
- La mairie dépêche sur place le référent « frelons » pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques
- Le référent « frelons » demande l'intervention d'une société spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques
- La mairie règle la facture et sollicite la subvention du Conseil départemental du Morbihan
- Puis la mairie établit un décompte des sommes dues auprès de Roi Morvan Communauté pour se faire rembourser à hauteur de 50 % de la dépense plafonnée comme suit :
    - Moins de 8 mètres = 110 € TTC
    - De 8 à 20 mètres = 140 € TTC
    - Plus de 20 mètres = 200 € TTC
    - Plus de 15 mètres avec nacelle = 400 € TTC

⇨ Fabrication d'un piège à frelons asiatiques avec 2 bouteilles en plastique



① Découper les 2 bouteilles, l'une au tiers supérieur et l'autre au tiers inférieur.
② Placer la partie haute courte *(bouteille 1 avec son bouchon percé)* dans la partie haute longue *(bouteille 2),* pour faire entonnoir.
③ Percer des trous de 5 mm dans la bouteille 2 pour permettre aux insectes non désirés de s'échapper
④ Y verser ce mélange :
1/3 de bière brune
1/3 de vin blanc
1/3 de sirop de fruits rouges
(l'alcool ayant un effet répulsif sur les abeilles, celles-ci ne seront pas attirées dans ce piège)
⑤ Couper en deux la partie de bouteille restante, dans le sens de la longueur, afin de faire le couvercle, que vous placerez au-dessus du piège, pour protéger le contenu de la pluie.
⑥ Suspendre en hauteur, à l'aide d'un fil de fer, à proximité d'arbres à fleurs ou de stockage de fruits. Les frelons seront attirés par les phéromones des premiers frelons piégés.

III/ INFORMATIONS



- *INFORMATIONS MUNICIPALES* -

⦿ ÉGLISE NOTRE-DAME DE KERNASCLÉDEN

Le Guide Vert Michelin a attribué 2 étoiles ** pour l'église Notre-Dame dans sa nouvelle édition 2015.

Les étoiles des Guides Verts Michelin sont attribuées en fonction de neuf critères, discutés et validés par l'équipe d'éditeurs et d'auteurs de la façon suivante :



Une étoile *	Signifie intéressant
Deux étoiles **	Mérite le détour
Trois étoiles ***	Vaut le voyage

www.facebook.com/leguidevertmichelin

⦿ BOOK HÉMISPHÈRE

Book Hémisphère, association entreprise d'insertion, a pour objet d'œuvrer en faveur de la culture, du social et de l'environnemental, à travers son activité économique.
Le fil conducteur est le livre, collecté auprès des particuliers, en apports volontaires ou dans les « Boîtes à livres » dont sont équipés les partenaires *(collectivités, associations, entreprises)*.
Les livres collectés sont alors triés pour être réorientés en fonction de leur qualité et de leur état ; vers la vente aux particuliers et aux professionnels, ou vers une filière de recyclage.
Le produit des ventes permet de pérenniser l'activité entrepreneuriale qui se donne les moyens de répondre à ses ambitions :

- Accueillir des personnes dont les parcours socioprofessionnels nécessitent un soutien et une adaptation des postes de travail,
- Redistribuer les livres à des faibles tarifs pour permettre à tout un chacun d'accéder à la culture,
- Permettre le traitement du papier vers les filières de recyclage.

Où donner vos livres ?
- Dans les « Boîtes à livres » *(points de collecte sur notre site internet)* ☞ hall de la mairie de Kernascléden
- Sur place dans le « Bac à livres »24/24



Où acheter nos livres ?
- Lors des braderies ou ventes externes
- Sur place dans notre espace de vente

Les braderies se déroulent tous les derniers dimanches du mois *(sauf en décembre)* de 9 h à 18 h

Les ventes externes : les dates sont consultables sur www.bookhemispheres.org

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Book hémisphères - ZA de Kermaria 56700 Kervignac
☎ : 02.97.65.71.59

⊙ LISTES ÉLECTORALES ⇨ RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES DÉLAIS D'INSCRIPTION

Le décret n° 2015-882 du 17 juillet 2015 va pouvoir permettre la prise en compte dans les listes électorales applicables lors du scrutin régional prévu en décembre 2015 **des demandes d'inscription déposées du 1er janvier au 30 septembre 2015**.

Conditions à remplir pour être électeur :

- être de nationalité française
- être majeur *(il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février)*
- n'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.8 du Code électoral
- en outre, pour être inscrit dans une commune, il faut, soit :
  - y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le Code civil
  - y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février
  - y être inscrit pour la 5e fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune
  - y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire *(aucun délai de résidence n'est exigé).*

L'inscription d'office sur les listes électorales des personnes âgées de 18 ans, prévue par la loi 97-1027 du 10 novembre 1997, concerne les jeunes qui atteignent 18 ans entre le 1er mars 2015 et le dernier jour de février 2016.

Renseignements en mairie au 02.97.51.61.16.

⊙ RECENSEMENT DES JEUNES : bientôt 16 ans ! pensez au recensement ⇨ c'est obligatoire

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.

La mairie *(ou le consulat)*, vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique *(CAP, BEP, BAC, permis de conduire …)*

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr *(si la commune adhère à ce service en ligne)*. Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation *(celui-ci remplacera l'attestation de recensement)*.

Renseignements au 02.98.37.75.58
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 *(15 h 30 le vendredi)*
Csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr ou sur : www.defense.gouv.fr/jdc



⊙ DOMAINE DU SCORFF ⇨ ESPACE BIEN-ÊTRE

Depuis le mois de mai, le Domaine du Scorff à Canquisquélen vous propose son Espace Bien-Être avec sauna, spa et lit hydromassant.

Sauna : stimule la circulation sanguine, chasse le stress et élimine les tensions musculaires. Facteur de relaxation, il évacue la fatigue grâce à son action sédative.

Spa : bain bouillonnant aux jets massants. Offre du temps à soi pour se relaxer, méditer, se revigorer, se faire plaisir.

Lit hydromassant : allongé sur un matelas d'eau chaude. Profiter d'un massage par pression de jets d'eau.

TARIFS	
1 personne	30 €
2 personnes	40 €
3 personnes	60 €
4 personnes	80 €
Séance 1 h 30	





Renseignements et réservations au 02.97.28.27.06
Domaine du Scorff – Canquisquélen 56540 KERNASCLÉDEN
www.domaine-du-scorff.com

⊙ COMMERCE ⇨ OUVERTURE DU « CHARLY'S »

Depuis le 2 mai dernier, le bar-restaurant « Le Charly's » a ouvert ses portes au 2, place de l'Église.
Les propriétaires, Sonia et Michel Augustin vous proposent, tous les jours à partir de 7 h (*sauf le dimanche pour le restaurant*) – snack et plat du jour – tous les vendredis et samedi soirs : tapas.
Mercredis soirs et dimanches : Pizzas à emporter.
Des soirées à thème seront également proposées dans le futur, ainsi qu'un point cybercommune.
Mise à disposition d'une salle locative de 80 personnes, une salle de billard et de fléchettes électroniques *(avec possibilité de jouer en ligne avec des joueurs du monde entier).*

Renseignements/réservations : 06.07.10.91.98 ou 02.97.39.84.79



- *INFORMATIONS DIVERSES* -

ⓘ FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

✓ La chenille processionnaire du pin est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences :

- des risques pour la santé publique *(urtication)* :
  les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est également important pour les animaux domestiques *(chiens et chats).*
- la défoliation des pins :
  elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.

✓ Le FDGDON Morbihan *(Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)* organise, à l'automne 2015, une lutte biologique contre cette chenille par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur.

Les produits utilisés :
FORAY 48 B *(N° AMM : 8900137)*
Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

✓ Les interventions seront réalisées par une société du Morbihan *(FARAGO Morbihan – agrément : BR 00093)* mandatée par le FDGDON Morbihan.

✓ Le délai de rentrée conseillé *(période interdite après traitement)* est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

Les inscriptions sont à déposer en mairie **avant le 25 août 2015.**

Tarifs 2015 *(servant de base de calcul du devis global réalisé au niveau communal)*

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	81 €
6 à 10 pins	95 €
11 à 15 pins	125 €
16 à 20 pins	153 €
21 à 30 pins	174 €
31 à 40 pins	198 €
41 à 50 pins	215 €

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles

8, avenue Edgar Degas – CS 92110 - 56019 Vannes Cedex
☎ 02.97.63.09.09 –
📠 : 02.97.63.37.10 –
messagerie : accueil@fdgdon56.fr



ⓘ CHAMBRE D'AGRICULTURE ⇨ S'INSTALLER EN AGRICULTURE

Les étapes pour s'installer, choix du statut juridique, social et fiscal, surface minimale requise, diplômes et compétences nécessaires, aides possibles, contacts et démarches … la Chambre d'agriculture organise des réunions d'informations pour répondre à toutes vos questions.

CHAMBRES D'AGRICULTURE					
Vannes 02.97.46.22.10	**Hennebont 02.97.36.13.33**	**Le Faouët 02.97.23.03.55**	**Pontivy 02.97.28.31.30**	**Questembert 02.97.26.60.06**	**Ploërmel 02.97.74.00.60**
24 septembre	23 octobre	10 septembre	26 novembre	9 novembre	9 octobre
De 10 h à 12 h 30					
Pour vous inscrire, contacter la Chambre d'agriculture qui vous intéresse					
+ d'infos sur www.jemelanceenagriculture.com ou Point infos « installation » 0820.22.29.35					

ⓘ ANTI-LIMACES ⇨ LE CAS DU MÉTALDÉHYDE : ATTENTION À LA QUALITÉ DE L'EAU

L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde peut entraîner, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable.
En l'effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.

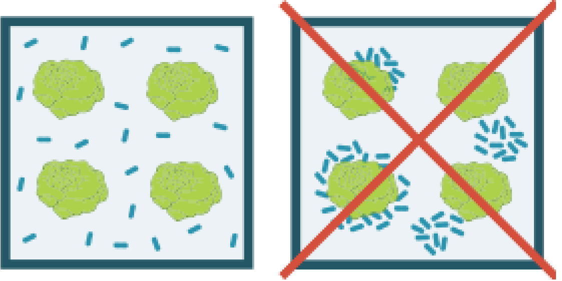
Trucs et astuces pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces

- Par temps humide et doux, poser des pièges où les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- Étaler sur le sol autour des plantations des textures gênant le déplacement des limaces.
- Réserver un espace dans votre jardin pour la présence de prédateurs naturels friands de limaces.

Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire : un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique à base de phosphate ferrique est disponible.

Les bonnes pratiques d'utilisation

- Répandre les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée.
- Les granulés doivent être répandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger.



Source : anti-limaces, le cas du métaldéhyde : Attention à la qualité de l'eau

Il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.
Pour toute question, ayez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin.

Pour consulter l'ensemble de la plaquette « Anti-limaces, le cas du métaldéhyde : Attention à la qualité de l'eau » consulter les sites:
http://goo.gl/fiipTc
ou http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=cisf_article&id_article=1286&id_rubrique=430

ⓘ ESPACE AUTONOMIE SÉNIORS *(PONDI CLIC ET SA RÉGION)* ⇨ PERMANENCES

PERMANENCES À PARTIR DU 1er AVRIL 2015 *(sur rendez-vous)*	
LIEUX DE PERMANENCE	**DATES ET HEURES**
Roi Morvan communauté 13, rue Jacques Rodallec **Gourin**	**Les 2es et 4es lundis** de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30
Centre Hospitalier Alfred Brard Rue Émile Mazé **Guémené-sur-Scorff**	**Les 1ers et 3es mardis** de 14 h à 17 h
Centre Hospitalier 36, rue des Bergères **Le Faouët**	**Tous les lundis :** De 9 h15 à 12 h15
Pour prendre rendez-vous, contactez l'espace autonomie seniors au 02.97.25.35.37 **Possibilité de visites à domicile**	

ⓘ ASSURANCE MALADIE DU MORBIHAN ⇨ INFORMATIONS

⇨ L’avis d’arrêt de travail en ligne, vous connaissez ?

Aujourd’hui votre médecin peut rédiger votre avis d’arrêt de travail, pour maladie ou maternité, directement depuis son ordinateur et le transmettre par voie dématérialisée et sécurisée à votre Caisse d’Assurance Maladie.



Parlez-en à votre médecin !

Les avantages :

- Plus d’envoi papier
- Un paiement plus rapide des indemnités journalières
- Une nouvelle relation de confiance avec son médecin.

⇨ « Et si vous preniez votre santé en main ? »

La Caisse d’Assurance Maladie du Morbihan met à votre disposition un espace « Santé Active » dont le but est de faciliter l’accès à la prévention santé des assurés. Cet espace propose **gratuitement** des bilans nutritionnels et des ateliers *(santé du cœur, activité physique, santé du dos, nutrition …)*.



Des conseillères sont à votre écoute au 02.22.07.90.01 :

Le mardi	De 14 h à 19 h
Du Mercredi au vendredi	De 10 h à 19 h
Le samedi	De 10 h à 19 h

Rendez-vous dans votre Espace Santé Active au 3, rue des Orfèvres à Vannes (*proche de la cathédral*e).

ⓘ JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS COLOMBIENS ET ALLEMANDS CHERCHENT UNE FAMILLE D’ACCUEIL

D’Allemagne, des États-Unis, du Mexique ou d’ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l’association Centre Échanges Internationaux (CEI). Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s’occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.
Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de septembre 2015 pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football.
Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l’année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».
À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".
Si l’expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Échanges Internationaux
Cathy Le Brun / Vannes
☎ : 02.97.40.38.34 ou 06.33.67.00.19



Bureau Coordinateur CEI
☎ : 02.99.20.06.14

ⓘ CHÈQUE SPORT 2015/2016 ⇨ POUR BOUGER SANS SE RUINER !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2014/2015, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.
Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur **jeunes.bretagne.bzh** et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire *(UNSS ou UGSEL)*. Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur **jeunes.bretagne.bzh**



ⓘ DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE (DREAL)⇨ LE CARNET DE SANTÉ DE VOTRE HABITAT

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement
Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable … et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps.
Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !
En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement.

Lorsque des désordres surviennent *(sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures)*, il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.
Partant de ces constats, la DREAL Bretagne et le CEREMA *(Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)* ont élaboré, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement *(PRSE)*, avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement **un carnet de santé de l'habitat**.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement.
Il s'adresse à tous les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.
Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez, le carnet de santé de votre habitat sur :
www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

Préfecture de la Région Bretagne – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
L'Armorique – 10, rue Maurice Fabre – CS 96515 - 35065 RENNES Cedex
☎ : 02.99.33.45.55 / 🖷 : 02.99.33.45.16
www.bretagne.dévelopement-durable.gouv.fr

ⓘ PROGRAMME D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT

Votre Mairie vous informe qu’un **Programme d’Amélioration de l’Habitat** a démarré sur l’ensemble du territoire de Roi Morvan Communauté pour une durée de 3 ans.

Le Programme d’Amélioration de l’Habitat permet aux propriétaires occupants de bénéficier de **subventions pour des travaux** concernant deux thématiques prioritaires :

- **L’amélioration de la performance énergétique des logements**
- **L’adaptation des logements en vue du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.**

Cette action, engagée par la communauté de communes, est rendue possible grâce à un partenariat entre différents organismes financeurs : l’Agence Nationale de l’Habitat, le Conseil départemental du Morbihan et Roi Morvan Communauté, permettant ainsi de mobiliser des aides financières importantes.

L’objectif est de permettre la réhabilitation de **195 logements** sur 3 ans :

- 140 logements au titre des économies d’énergie
- 55 logements pour le maintien à domicile



Roi Morvan Communauté a désigné le **PACT HD 56 - SOLIHA** pour accompagner les propriétaires pendant toute la durée de ce programme.
L’équipe du PACT HD 56 s’occupe de tout **gratuitement** pour étudier votre projet, réaliser une visite à domicile, et monter votre dossier de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs *(Agence Nationale de l’Habitat, Conseil départemental du Morbihan, Roi Morvan Communauté, caisses de retraite…).*

PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE	
LIEUX	**DATES ET HORAIRES**
Maison des associations de Guémené-sur-Scorff	Le 1er jeudi du mois - de 10 h à 12 h
Mairie de Gourin	Le 1er jeudi du mois - de 14 h à 16 h
Mairie de Le Faouët	Le 3e jeudi du mois – de 10 h à 12 h
Mairie de Gourin	Le 3e jeudi du mois – de 10 h à 12 h

En dehors des permanences, vous pouvez contacter le PACT HD 56 - SOLIHA :

- **Par téléphone au 02.97.40.96.96**
- **Par mail à l’adresse suivante : accueil@pacthd56.fr**

ATTENTION : il est important de se renseigner et de **ne pas démarrer les travaux avant d’en avoir obtenu l’autorisation**.

ⓘ BREIZHGO.COM

Le nouveau site Internet BreizhGo.com est en ligne.

Vous souhaitez vous déplacer en Bretagne et au-delà d'un point A à un point B en transport public ? De Quimper à Belle-Ile-en-Mer, de Saint-Brieuc à Landerneau, de Rennes à Pontivy...

Le site BreizhGo.com vous permet de préparer votre voyage en transport public en calculant votre itinéraire à partir des données de plus de 20 réseaux bretons : bus, métro, tramway, cars, TER, TGV, liaisons maritimes et aériennes.

Vous saurez à quelle distance vous vous trouvez du premier point d'arrêt, à quelles heures se font les différents départs, combien de temps durera votre voyage, comment se dérouleront vos correspondances, carte interactive à l'appui !

Et vous pourrez vous abonner à un système d'alerte par e-mail pour des itinéraires, des lignes ou des arrêts en cas de perturbation sur les réseaux. Un voyageur averti en vaut deux !

BreizhGo.com c'est aussi d'autres services d'information : tous les horaires d'une ligne ou d'un arrêt, des cartes permettant de visualiser toute l'offre de transports sur un périmètre ainsi que les services publics, les lieux culturels ou sportifs....

ⓘ CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES :

⇨ **CHANGEMENT D'HORAIRES** : depuis le 1er juillet 2015, les horaires de réception du public de la trésorerie de Guémené-sur-Scorff et du centre des finances publiques de Pontivy sont les suivants :

Centres des finances publiques	Jours et horaires d'ouverture au public	
Guémené-sur-Scorff	Du lundi au vendredi	De 8 h 45 à 12 h 15
Pontivy	Du lundi au vendredi Fermé le mercredi	De 8 h 30 à 12 h De 13 h 30 à 16 h

Le site **Impot.gouv.fr** est accessible 24 h/24 et 7 jours/7 et vous délivre toutes les informations fiscales nécessaires et permet d'effectuer en ligne l'essentiel de vos démarches.

⇨ **LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE :** le site **timbres.impots.gouv.fr** est un site de la Direction Générale des Finances Publiques *(DGFiP)* qui vous permet d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention de votre passeport.

Pour quelles démarches ?

Depuis le 2 mars 2015, le service est disponible pour la délivrance des timbres fiscaux destinés aux passeports.
À compter de 2016, vous pourrez également vous procurer sur timbre.impots.gouv.fr des timbres fiscaux, pour vos autres formalités *(carte nationale d'identité, permis bateau …)*.

Qu'est-ce qu'un timbre électronique ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes :
- Un numéro à 16 chiffres
- Un flashcode

Il peut être délivré sur 2 supports :
- Un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre démarche.
- Un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre sui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date.
Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.



Comment acheter un timbre électronique en quelques clics ?

1. Je me rends sur le **timbres.impots.gouv.fr**
2. Je choisis le type de passeport
3. Je choisis le mode de réception *(courriel ou SMS)*
4. Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurité via le 3D-secure

La transaction est enregistrée. Les références de la transaction et le numéro du timbre acheté sont envoyés immédiatement par courriel ou SMS *(selon le choix effectué)*. Par sécurité, il est possible de le télécharger au format PDF.

Comment me faire rembourser mon timbre électronique passeport ?

Il est possible de se faire rembourser un timbre électronique non utilisé dans l'année de son achat, à partir de la page d'accueil du site **timbres.impots.gouv.fr**.
Le timbre doit avoir été acheté depuis plus de 3 jours.
Le remboursement sera automatiquement sur la carte bancaire ayant été utilisée lors de l'achat.

J'ai perdu mon timbre électronique que faire ?

Il est possible de demander la réédition. Pour cela, il suffit de se rendre sur la foire aux questions *(FAQ)* du site **timbres.impots.gouv.fr** pour trouver l'ensemble des renseignements nécessaires et de remplir le formulaire en ligne.

Pour plus d'informations :
Timbres.impots.gouv.fr ou impots.gouv.fr

ⓘ SÉCURITÉ INFORMATIQUE ⇨ RECOMMANDATIONS

✓ **Utiliser des mots de passe de qualité**. Le mot de passe informatique permet d'accéder à l'ordinateur et aux données qu'il contient. Il est donc essentiel de savoir choisir des mots de passe de qualité, c'est-à-dire difficiles à retrouver à l'aide d'outils automatisés, et difficiles à deviner par une tierce personne.

✓ **Avoir un système d'exploitation et des logiciels à jour :** navigateur, antivirus, bureautique, pare-feu personnel, etc. La plupart des attaques tentent d'utiliser les failles d'un ordinateur *(failles du système d'exploitation ou des logiciels)*. En général, les agresseurs recherchent les ordinateurs dont les logiciels n'ont pas été mis à jour afin d'utiliser la faille non corrigée et ainsi parviennent à s'y introduire. C'est pourquoi il est fondamental de mettre à jour tous ses logiciels afin de corriger ces failles.

✓ **Effectuer des sauvegardes régulières.** Un des premiers principes de défense est de conserver une copie de ses données afin de pouvoir réagir à une attaque ou un dysfonctionnement. La sauvegarde de vos données est une condition de la continuité de votre activité.

✓ **Désactiver par défaut les composants ActiveX et JavaScript.** Les composants ActiveX ou JavaScript permettent des fonctionnalités intéressantes mais ils présentent aussi des risques de sécurité pouvant aller jusqu'à la prise de contrôle par un intrus d'une machine vulnérable.

✓ **Ne pas cliquer trop vite sur des liens.** Une des attaques classiques visant à tromper l'internaute pour lui voler des informations personnelles, consiste à l'inciter à cliquer sur un lien placé dans un message. Ce lien peut-être trompeur et malveillant. Plutôt que de cliquer sur celui-ci, il vaut mieux saisir soi-même l'adresse du site dans la barre d'adresse du navigateur. De nombreux problèmes seront ainsi évités.

✓ **Ne jamais utiliser un compte administrateur pour naviguer.** L'utilisateur d'un ordinateur dispose de privilèges ou de droits sur celui-ci. Ces droits permettent ou non de conduire certaines actions et d'accéder à certains fichiers d'un ordinateur. On distingue généralement les droits dits d'administrateur et les droits dits de simple utilisateur.

✓ **Contrôler la diffusion d'informations personnelles**. L'internet n'est pas le lieu de l'anonymat et les informations que l'on y laisse échappent instantanément ! Dans ce contexte, une bonne pratique consiste à ne jamais laisser de données personnelles dans des forums, à ne jamais saisir de coordonnées personnelles et sensibles *(comme des coordonnées bancaires)* sur des sites qui n'offrent pas toutes les garanties requises. Dans le doute, mieux vaut s'abstenir …

✓ **Ne jamais relayer des canulars** ou des messages de type chaînes de lettres, porte-bonheur ou pyramides financières, appel à solidarité, alertes virales, etc. Quel que soit l'expéditeur, rediffuser ces messages risque d'induire des confusions et de saturer les réseaux.

✓ **Soyez prudent : l'internet est une rue peuplée d'inconnus !** Il faut rester vigilant ! si par exemple un correspondant bien connu et avec qui l'on échange régulièrement du courrier en français, fait parvenir un message avec un titre en anglais *(ou tout autre langue)* il convient de ne pas l'ouvrir. En cas de doute, il est toujours possible de confirmer le message en téléphonant. D'une façon générale, il ne faut pas faire confiance machinalement au nom de l'expéditeur qui apparaît dans le message et ne jamais répondre à un inconnu sans un minimum de précaution.

✓ **Soyez vigilant avant d'ouvrir des pièces jointes à un courriel.** Elles colportent souvent des codes malveillants. Une méthode les plus efficaces pour diffuser des codes malveillants est d'utiliser des fichiers joints aux courriels. Pour se protéger, ne jamais ouvrir les pièces jointes dont les extensions sont les suivantes : .pif *(comme par exemple une pièce jointe appelée « photo.pif)* ; .com ; .bat ; .exe ; .vbs ; .Ink. À l'inverse quand vous envoyez des fichiers en pièces jointes à des courriels privilégiez l'envoi de pièces jointes au format le plus « inerte » possible, comme RTF ou PDF par exemple. Cela limite les risques de fuites d'informations.

Pour plus d'informations ⇨ portail de la sécurité informatique : www.securité-informatique.gouv.fr
Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques : www.cert.ssi.gouv.fr

IV/ ANNONCES

<table>
<tr><th>À ACHETER ou À LOUER</th><th>RENSEIGNEMENTS</th></tr>
<tr><td>KERNASCLÉDEN :
19, Rue du Rohan
Résidence du Scorff
3 appartements dans immeuble rénové en 1995
1 appt. 2 pièces - Prix : 35 000 € - lot 2 - surface 43 m² - DPE : E cuisine ouverte sur séjour - 1 salle de bains - 1 wc -

1 appt. 3 pièces- Prix : 45 000 € - lot 4 - surface 54 m² - DPE : E cuisine ouverte sur séjour - 2 chambres - 1 salle de bain – 1wc

1 appt. 2 pièces - Prix : 37 000 € - lot 6 - surface 41 m² - DPE : E Cuisine ouverte sur séjour - 1 chambre - 1 salle de bain – 1 wc

Chauffage individuel électrique – double vitrage - cave privée pour chaque logement - À l'arrière de l'immeuble, cour commune avec espaces verts - immeuble sécurisé - faibles charges</td><td>Groupe LB Habitat
Une marque de la SA Le Foyer d'Armor
Groupe LB Habitat
SA Le Foyer d'Armor
21, rue Jules Legrand
CS 70735
56107 Lorient Cedex

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à Yvonne LE STRAT
Téléphone : 02.97.64.22.70
Courriel : commercial@groupelbhabitat.fr
Site : www.groupelbhabitat.fr</td></tr>
<tr><th>À LOUER</th><th>RENSEIGNEMENTS</th></tr>
<tr><td>Maison (année 2001) : située au 3 lotissement Ty Mané surface habitable 84 m² - avec garage et jardin
Loyer + charges = 466 € (logement conventionné)</td><td>Groupe LB Habitat
SA Le Foyer d'Armor
21, rue Jules Legrand - CS 70735
56107 Lorient Cedex
Pour tous renseignements et visites, s'adresser à Madame RANNOU
☎ 02.97.64.57.76</td></tr>
<tr><td>2 Logements Type 2 –
37,96 m² = 318,16 €
44,96 m² = 346 €
(charges comprises)
Résidence du Duc de Lorges - 3, rue de Brissac</td><td>Renseignements auprès de
Karine THOMAS
HLM Les Foyers – Rennes
☎ 02.99.84.55.55</td></tr>
<tr><td>Maison située au 2 bis, rue des Rohan</td><td>☎ 02.97.51.61.31</td></tr>
<tr><td>Maison meublée située à Calerden (2,5 km du bourg)
2 chambres, salle de bain et wc à l'étage
Cuisine aménagée, salon et terrasse au Rez-de-jardin – petit jardin privatif, parking
Loyer mensuel + charges (hors électricité) = 400 €
Électricité sur facture EDF – Disponible dès le 1er septembre 2015</td><td>☎ 02.97.51.69.33</td></tr>
<tr><td>Appartement meublé refait à neuf, situé au 16, rue des Rohan
Type F5 – 105 m²
Dans un petit immeuble au 2e et dernier étage.
3 chambres avec placards, cuisine aménagée, salle à manger – cuisine, séjour et annexe avec fenêtre – digicode.
Consommation énergétique D 207 – GE5 : C11
Bail sans frais – loyer mensuel 525 € (provisions pour charges 15 € comprenant ordures ménagères, électricité, minuterie et antenne TV collective) –
Disponible depuis le 1er novembre 2014</td><td>Pour tous renseignements et visites,
s'adresser à Mr et Mme SINEL
☎ 06.72.27.46.19</td></tr>
</table>

ⓘ RECRUTEMENT EN HÔTELLERIE-RESTAURATION ⇨ RESO 56

Créée par les professionnels du secteur, notre association embauche des salariés qu'elle met à disposition de nos adhérents hôteliers et restaurateurs. Ces derniers sont des entreprises, mais aussi des mairies dans le cas de remplacements en restauration scolaire.
Nous recrutons tout au long de l'année.

Si vous souhaitez en savoir plus :
Stéphanie LEGUEHENEC, responsable de RESO 56
Email : reso56@resoemploi.fr / ✆ : 06.59.93.77.28
Ou rendez-vous sur notre site : www.reso56.fr

V/ DATES À RETENIR

☺ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque fermera ses portes du 1er au 30 août 2015. Réouverture à partir du **lundi 31 août** aux horaires suivants :

Lundi	14 h 30 – 15 h 30
Mercredi	10 h – 11 h 30
Samedi	10 h - 11 h

Une navette de la médiathèque départementale passe tous les 15 jours à la bibliothèque, n'hésitez pas à commander des livres de votre choix, sous réserve qu'ils soient disponibles.
Le prochain renouvellement des livres de la médiathèque devrait avoir lieu au mois de septembre.

☺ LES RANDOS DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION DU PAYS POURLETH ☞ SAISON 2015

DATE ET HEURE	DÉPART	RENSEIGNEMENTS ☎
Samedi 1er août à 14 h	Place de l'Église - Inguiniel	02.97.32.00.26
Jeudi 6 août à 14 h	Place de l'Église - Séglien	02.97.28.03.82
Dimanche 16 août à 14 h	Place de l'Église - Le Croisty	02.97.51.67.56
Samedi 29 août à 14 h	Kerlenat - Locmalo	02.97.51.22.04
Dimanche 12 septembre à 14 h	Saint-Yves - Bubry	02.97.51.74.49
Samedi 24 octobre ☞ rando d'automne *(lieu et horaire à définir)*		

☺ ÉCURIE LES 3 ALLURES

DATES	CALENDRIER CONCOURS 2e semestre 2015
Dimanche 20 septembre **Dimanche 17 octobre** **Dimanche 8 novembre** **Dimanche 13 décembre**	CSO Dressage CSO CSO
Toute l'année	L'écurie propose des pensions pour poneys et chevaux, des ½ pensions, des débourrages et du coaching concours, baptêmes de poney, locations de poneys et de chevaux, des randonnées, journées de stages, anniversaires pour enfants …
Renseignements au 06.09.87.91.88 **Site internet : www.les3allures.fr**	

☺ AMICALE DES RETRAITÉS – 2e semestre 2015

DATES	ANIMATIONS
Jeudi 3 septembre à partir de 14 h 30	Reprise du café mensuel – salle municipale
Jeudi 24 septembre	Sortie à Vannes et les environs *(la Trinité/Mer, Auray …)* « spécial Train le matin »
Chaque 2e et 4e jeudi du mois à 14 heures 30	Après-midi détente *(jeux de cartes, scrabble …)* Salle municipale
Jeudi 1er octobre à partir de 14 h 30	Café mensuel – salle municipale
Jeudi5 novembre à partir de 14 h	Café mensuel – salle municipale
Dimanche 29 novembre à partir de 14 h 30	Fest-dé animé par Martial Le Cunff – salle polyvalente de Guémené-sur-Scorff – 5 € l'entrée
Renseignements au : 02.97.51.64.92	

☺ FÊTES DU 14 ET 15 AOÛT ⇨ PARDON DE NOTRE-DAME DE KERNASCLÉDEN

DATES	ANIMATIONS
Vendredi 14 août à 20 h	- Procession – départ de la fontaine Notre-Dame puis direction l'église pour une veillée mariale et eucharistique - Chants polyphoniques bretons avec les Gedourion ar mitin
Samedi 15 août - 10 h 30 - à partir de 12 h 30 - 15 h 30	**Pardon paroisse Notre-Dame de KERNASCLÉDEN** - messe et procession en costumes bretons et bannières, présidé par l'abbé Galerne - repas sous chapiteau, organisé par la Paroisse Menu : melon jambon à l'os et pommes de terre paysannes fromage far breton kir et café offerts Adultes = **11 €** et enfants – 12 ans = **6 €** - Vêpres
Les personnes intéressées pour aider au repas, se renseigner auprès d'Olivier au 06.83.40.90.25	

☺ FÊTE DE L'AGRICULTURE

☞ **le dimanche 6 septembre 2015** se déroulera la fête départementale de l'agriculture au village de Kerrouillé, organisée par les Jeunes Agriculteurs du Morbihan dont le thème sera sur le « manger français … »
De nombreuses activités seront proposées, baptême d'hélicoptère, démonstration de matériel agricole, ferme vivante, jeux campagnards *(lancer de botte de paille, pousser de round chronométré, courses en sac ….)*, structures gonflables, bagad du Faouët…
Ouverture du site à 11 h – 2 € l'entrée – gratuit pour les – de 12 ans

☞ **le samedi 5 septembre** : une soirée sur le thème de l'humour est prévue, avec le spectacle de Jean Piépié « Lait Temps Maudernes ». Tarifs = 10 € adultes / 6 € enfants

☺ COMITÉ DES FÊTES DE KERNASCLÉDEN ⇨ FÊTES LOCALES

Vendredi 7 août à 20 h 30 salle municipale	Réunion préparatoire pour tous les bénévoles : ☞ organisation de la fête, répartition des tâches et désignations des responsables aux différentes activités. ***Toutes les personnes désireuses de participer à la réussite de notre fête locale y sont cordialement invitées.***
Samedi 5 septembre À partir de 14 h 30	- Concours de boules en doublettes 3 boules sur 4 parties Prix : la mise + 30 % + coupes
Dimanche 6 septembre 11 h avec départ de la Gare 12 h 30 au terrain des sports sous chapiteaux 14 h 30 15 h	- Défilé de matériel ancien - Repas : cochon grillé Tarifs : adulte = 11 € enfant – 12 ans = 5 € *(boisson non comprise)* - Concours de pétanque Prix : la mise + 30 % + coupes - Exposition de matériel ancien, artisanat, battage à l'ancienne *(fléaux et vanneuse)*
Lundi 7 septembre à 14 h 30 au terrain des sports	- Concours de palets Prix : la mise + 30 % + COUPES

☺ CONCERT DE SOLDAT LOUIS ⇨ HAPPY … BORDÉE TOUR

☞ **le samedi 12 septembre 2015** à partir de 21 heures sur le site de l'Écurie Les 3 Allures à Manéglau.
1ère partie ☞ Bob et Mimosa.
Buvette et restauration sur place.
Renseignements pour la billetterie : **www.les3allures.fr**

☺ BALADE MOTORISÉE

☞ **Dimanche 13 septembre 2015 :**
L'association Diaoul Motors de Locunolé *(29)* organise une balade motorisée. Le passage sur la commune s'effectuera entre 10 h 43 et 11 h *(provenance de St-Caradec (D178), rue des Rohan (D782) et direction Kerihuel (D110).*

☺ UN DIMANCHE À LA CAMPAGNE ⇨ MARCHÉ DU TERROIR

☞ **le dimanche 25 octobre 2015** à partir de 11 h au Domaine du Scorff à Canquisquélen
Au programme : marché du terroir et différentes démonstrations.
Repas sur place le midi
Renseignements et réservations : 02.97.28.27.06

☺ LES 4 JOURS CIC BRETAGNE DE PLOUAY ⇨ ÉPREUVE CYCLO-SPORTIVE ET RANDONNÉE DE CYCLOS

Comme les années précédentes, environ 2 000 cyclos sont attendus sur quatre parcours de : 61, 86, 119 et 150 km.

PASSAGE SUR LA D782		
Organisation	Date	Horaires
Les 4 jours CIC Bretagne de Plouay : épreuve cyclo-sportive et randonnée cyclotouriste	Vendredi 28 août 2015 4 Jours CIC Bretagne de Plouay	☞ toute la matinée à partir de 8 h 45 ☞ passe sur la commune à partir de 9 h 25

☺ COLLECTE DE SANG ⇨ CALENDRIER 2015

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	
LIEUX ET HORAIRES	DATES
Salle polyvalente de Guémené-sur-Scorff de 13 h à 16 h	Lundi 14 septembre
	Vendredi 20 novembre



Si vous avez des questions à poser, contactez le site EFS par messagerie : bretagne@efs.sante.fr
Il existe également 2 Maisons du Don sur le Morbihan qui vous accueillent chaque jour sur rendez-vous : Lorient au 02.97.06.92.93 et Vannes au 02.97.67.53.00
www.dondusang.net / n° Vert 0 800 109 900 *(appel gratuit depuis un poste fixe)*

☺ ASSOCIATION DE CHASSE DE KERNASCLÉDEN

Du dimanche 20 septembre 2015 à partir de 8 h 30 au 29 février 2016 à 17 h 30 ☞ période d'ouverture générale de la chasse à tir pour le Morbihan
Les cartes seront distribuées le dimanche avant l'ouverture de 10 h à 12 h, chez le Président, Raymond DARCEL à Kerchopine.
Renseignements auprès du Président au 02.97.51.61.51 ou de Roger LE CALVÉ au 02.97.51.65.56

☺ CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Les permanences habituelles sur les communes de Lignol, Le Faouët et Gourin sont suspendues pendant tout le mois d'août.
Le vendredi 21 août de 14 h à 18 h et le samedi 22 août de 14 h à 17 h ☞ l'association organise une braderie de vêtements, chaussures, vaisselle, livres, meubles, bibelots … à partir de 1 €, au local de la rue Brizeux à Gourin.

Contacts : 09.51.46.62.48 / 06.06.49.86.92
Ul.pays-roimorvan@croix-rouge.fr





☺ MAISON DE LA CHAUVE-SOURIS ⇨ ANIMATIONS ESTIVALES

DATES	ANIMATIONS
Août Tous les jours départs à 15 h et 17 h	**Visites guidées :** Partez avec un chiroptérologue, et vous découvrez le site d'une importante colonie de reproduction de Grands rhinolophes installée dans l'église. Une découverte complète de tous les espaces, la liaison en direct par infrarouge, des surprises ! … et plus encore !
Tous les mardis et vendredis d'août à 20 h 30	**Nuits de la chauve-souris** : la nuit de la Chauve-souris, c'est d'abord un rendez-vous convivial et super original pour toute la famille. Vous allez vivre la sortie de gîte de plusieurs centaines de Grands Rhinolophes, observer les jeunes restés au gîte grâce à la caméra infrarouge, découvrir de façon ludique le mode de vie de la colonie avec les ambiances ultrasonores, les oreilles géantes, le jeu de recherche dans les combles … Et enfin, observer les Murins de Daubenton surfer au-dessus de l'eau du Scorff, et écouter leur univers ultrasonore avec les détecteurs d'ultrasons.
Samedi 29 août à 20 h 30 Gratuit	**19e Nuit internationale de la chauve-souris** : les chauves-souris ne connaissent pas les frontières … La Maison de la Chauve-souris vous ouvre ses portes et vous invite à découvrir l'univers des demoiselles de la nuit. Parcourez les différents espaces d'expositions avec des spécialistes, vivez la sortie de gîte de la colonie de Grands Rhinolophes et la sortie nocturne sur les bords du Scorff.
Samedi 19 et dimanche 20 septembre De 8 h à 19 h ☞ église De 14 h à 17 h 30 ☞ écomusée	**Journées européennes du Patrimoine** : visites de l'église Notre-Dame *(entrée gratuite)* et de l'écomusée. Visites guidées avec un chiroptérologue – tarifs réduits : 3,50 € Réservation au 02.97.28.26.31
Samedi 10 octobre à 20 h 30	**Le jour de la Nuit** : le jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale unique de redécouverte de la nuit, ses paysages, sa biodiversité et son ciel étoilé. www.jourdelanuit.fr
DATES	**EXPOSITIONS**
De juin à septembre	Expositions temporaires : artistes, faune, patrimoine bâti, culturel…

Renseignements, programme, billetterie :

Maison de la chauve-souris 02.97.28.26.31 ou
info@maisondelachauvesouris.com - www.maisondelachauvesouris.com

Tarif individuel : 4 €
gratuit – 8 ans
groupes (20 personnes) = 3,50 €
Visite guidée et Nuit de la Chauve-souris = 5,50 €
Interventions à l'extérieur pour groupes ☞ forfait, se renseigner



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DE LA COMMUNE – RENTRÉE 2015

☺ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE KERNASCLÉDEN-LIGNOL

Dimanche 2 août 2015 : reprise de l'entraînement au stade Paul Ihuel à Kernascléden



☺ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ADULTES

Lundi 31 août ⇨ reprise des cours de 15 h 45 à 16 h 45,
dans la salle municipale. 2 séances d'essai gratuites
Renseignements auprès d'Isabelle au 06.85.34.58.78 ou 02.97.28.80.44



☺ YOGA (relaxation – respiration – Mouvement)

Tous les mardis de 14 h 45 à 16 h15
(pas d'interruption pendant l'été) dans la salle municipale
Se munir d'un tapis et d'une serviette et de préférence, se vêtir de vêtements amples.
7 € la séance – 1ère leçon gratuite

Renseignements auprès de Janette au 06.02.33.79.19



☺ COURS DE DANSE CLASSIQUE

Le Mardi de 17 h 30 ☞ de 4 – 7 ans
Le Mercredi de 14 h 30 ☞ de 8 à 12 ans

Prix du cours = **5 €**

Possibilité de cours de funky freestyle *(danse moderne, street dance …)* **sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Renseignements et inscriptions auprès de Lauren au 06.84.70.68.33
ou lilytrom1@gmail.com



M A I R I E

5, rue de Brissac 56540 KERNASCLÉDEN
☎ : 02.97.51.61.16 - 🖷 : 02.97.51.63.11
Adresse internet : www.kernascleden.com / courriel : mairie.kernascleden@wanadoo.fr



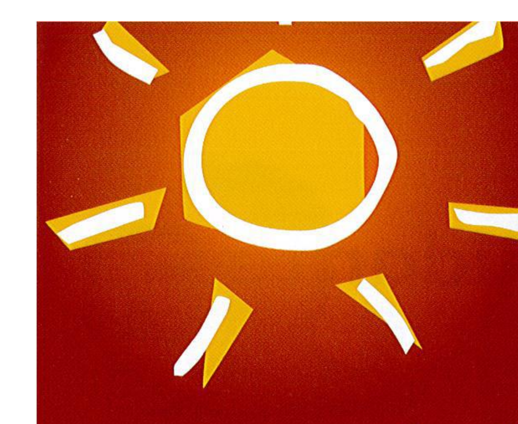
PERMANENCE DU 3 AU 28 AOÛT 2015
Assurée par **Evelyne LE DORTZ** du service de remplacement
Du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi ☞ **de 13 h 30 à 17 h**



ÉLU DE GARDE

Du 3 au 7 août ☞ Odile CARARIC (06.42.24.85.33)
Du 10 au 14 août ☞ Paul SYLVESTRE (02.97.51.62.56)
Du 17 au 21 août ☞ Jean-Jacques TROMILIN (06.80.81.82.22)
Du 24 au 28 août ☞ Christophe CARARIC (06.75.86.83.55)

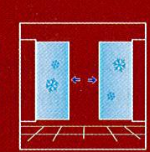


En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...


Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.


Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.


Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.




Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).


Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.


Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...


Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.


Je ne reste pas en plein soleil.


Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.




Je ne consomme pas d'alcool.


Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.


Je prends des nouvelles de mon entourage.

TBWA\CORPORATE © Alexis / C.Maréchal Réf. 260-40411-A État des connaissances : avril 2011

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15



Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr

